Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20260629-CC2026-140-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 13/07/2026
Publication : 13/07/2026

Agglo du Pays de Dreux
4 rue de Châteaudun – BP 20159
28103 Dreux cedex – Tél. 02 37 64 82 00
www.dreux-agglomeration.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 29 JUIN 2026

RESSOURCES
DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES, DE LA COMMANDE PUBLIQUE ET DE LA VIE INSTITUTIONNELLE

Modification des représentants de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux au sein du Syndicat Mixte Intercommunal du Canton d'Anet (SMICA)

Rapporteur : Christophe LE CICLÉ

N°CC2026-140

Nombre de membres en exercice	122
Nombre de présents	84
Nombre de pouvoirs	14
Votants	98
Secrétaire de séance : Monsieur Nelson FONSECA	

L'an 2026, le 29 juin à 19 heures, le conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux, dûment convoqué le 23 juin 2026, s'est réuni à Bû, sous la présidence de Monsieur Christophe LE DORVEN, Président de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux.

Étaient présent(e)s :
Virginie QUENTIN (Abondant) ; Alain CAPÉRAN (Allainville) ; Bernard COUILLAUT (Anet) ; Pauline PERRICHON (Anet) ; Fan LAVOISÉ (Aunay-sous-Crécy) ; Nicolas DE LA CELLE (Beauche) ; Guy PRADES (Berchères-sur-Vesgre) ; Stéphane MESDON (Bérou-la-Mulotière) ; Christophe BARRET (Boissy-en-Drouais) ; Jean-Claude DELANOE (Boncourt) ; Stéphane LANTZ (Brezolles) ; Jean-Luc BREANT (Broué) ; Dany VANELLE (Bû) ; Patrick HOUVET (Charpont) ; Marie-Christine JUILLET-DORDET (Châteauneuf-en-Thymerais) ; Michel LETHUILLIER (Cherisy) ; Patrick JOUTEAU (Crécy-Couvé) ; Laëtitia GIRARD (Crucey-Villages) ; Abdel-Kader GUERZA (Dreux) ; Christophe LE DORVEN (Dreux) ; Marie-Françoise SCAVENNEC (Dreux) ; Mathieu TRIBOUILLOIS (Dreux) ; Christophe LE CICLÉ (Dreux) ; André HOMPS (Dreux) ; Ratko KLISURA (Dreux) ; Caroline BRAY (Dreux) ; Mounir CHAKKAR (Dreux) ; Florence ARCHAMBAUDIERE (Dreux) ; Nelson FONSECA (Dreux) ; Caroline VABRE (Dreux) ; Eric DUQUESNOY (Dreux) ; Marie DALENÇON (Dreux) ; Valentino GAMBUTO (Dreux) ; Eric ROUSSEL (Écluzelles) ; Dominique DUVAL (Ézy-sur-Eure) ; Pierre LEPORTIER (Ézy-sur-Eure) ; Frédéric GIOWACHINI (Favières) ; Emmanuelle BONHOMME (Fontaine-les-Ribouts) ; François CENIER (Garancières-en-Drouais) ; Emmanuel PARAGOT (Garnay) ; Sophie APRUZZESE (Gilles) ; Nathalie VELIN (Guainville) ; Samuel BOVE (La Chapelle-Forainvilliers) ; Francis PECQUENARD (La Chaussée-d'Ivry) ; Pascal GUÉNÉE (Laons) ; Béatrice PIERRON (Le Boullay-les-Deux-Églises) ; Stéphane HUET (Le Boullay-Mivoye) ; Frédéric GIROUX (Le Boullay-Thierry) ; Marc AVENARD (Luray) ; Philippe MERLET (Maillebois) ; Jérôme DEPONDT (Marchezais) ; Véronique BASTON (Marville-Moutiers-Brûlé) ; Glenn PRATS (Mézières-

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20260629-CC2026-140-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 13/07/2026
Publication : 13/07/2026

en-Drouais) ; Denis CHERON (Montreuil) ; Jean-Loup JUSTEAU (Nonancourt) ; Sylvie CHALLES (Ormoy) ; Clémentine FISSON (Ouerre) ; Patrick JOLIVEL (Oulins) ; Nathalie MILWARD (Rouvres) ; Dominique LUBOW (Saint-Ange-et-Torçay) ; Françoise BORGET (Sainte-Gemme-Moronval) ; Caroline BARRE (Saint-Jean-de-Rebervilliers) ; Sébastien JACOB (Saint-Lubin-des-Joncherets) ; Jocelyne JOUCQUE (Saint-Lubin-des-Joncherets) ; Gérard SOURISSEAU (Saint-Lubin-des-Joncherets) ; Karen XARDEL (Saint-Ouen-Marchefroy) ; Patrick RIEHL (Saint-Rémy-sur-Avre) ; Valérie AZIRI (Saint-Rémy-sur-Avre) ; Jérémy BERTOLOTTI (Saint-Rémy-sur-Avre) ; Jean-Pierre BRASSE (Saint-Sauveur-Marville) ; Christian ALBERT (Saulnières) ; Martine LE BRIS (Saussay) ; Thomas LANGE (Serazereux) ; Thomas BAUBION (Serville) ; Eric BINET (Sorel-Moussel) ; Damien STEPHO (Vernouillet) ; Catherine LUCAS (Vernouillet) ; Ali AHSAINE (Vernouillet) ; Joël TRAPATEAU (Vernouillet) ; Nicole MONTIGNY (Vernouillet) ; Najib TALATA (Vernouillet) ; Estelle POMMIER (Vernouillet) ; Évelyne DELAPLACE (Vert-en-Drouais) ; Louis ANEST (Villemeux-sur-Eure).

Étaient absent(e)s excusé(e)s :
Véronique GARNIER (Ardelles) ; Emmanuel BRIDRON (Châtaincourt) ; Christophe LAGARD (Châteauneuf-en-Thymerais) ;Fatiha MESSAOUDI (Dreux) ;Fouzia KAMAL (Dreux) ;Youssef LAMRINI (Dreux) ;Yasemin ALBAYRAK (Dreux) ;Rémi LEPRAT (Ivry-la-Bataille) ;Carole MARTIN (Ivry-la-Bataille) ; Daniel COLLEU (La Madeleine-de-Nonancourt) ; Rachel SAPIN (La Mancelière) ; Guillaume BARAT (Les Châtelets) ; Dominique GARNIER (Louvilliers-en-Drouais) ; Thierry LAINÉ (Louye) ; Pervenche CHAUVIN (Puiseux) ; Benoît LUCAS (Revercourt) ; Jean-Louis GODEFROY (Rueil-la-Gadelière) ; Denis COCHELIN (Saint-Georges-Motel) ; Pascal BAELEN (Saint-Lubin-de-Cravant) ; Pascal GUERRIER (Thimert-Gâtelles) ; Thibault PELLETIER (Tremblay-les-Villages) ; Christian BERTHELIER (Tréon) ; Abdelrhafour BOUMEZIANE (Vernouillet) ;Franck MERCEY (Vernouillet).

Pouvoir(s) :
Philippe LECHEVALLIER (Dampierre-sur-Avre) donne pouvoir à Monsieur Christophe LE DORVEN ; Sabine FRETEY (Dreux) donne pouvoir à Monsieur Nelson FONSECA ; Pierre-Frédéric BILLET (Dreux) donne pouvoir à Madame Marie DALENÇON ; Martine PITOU (Dreux) donne pouvoir à Madame Marie-Françoise SCAVENNEC ; Philippe RIVE (Dreux) donne pouvoir à Madame Florence ARCHAMBAUDIERE ; Caroline SIMOES (Dreux) donne pouvoir à Monsieur Mathieu TRIBOUILLOIS ; Sophie WILLEMIN (Dreux) donne pouvoir à Monsieur Ratko KLISURA ; Stéphan DEBACKER (Escorpain) donne pouvoir à Monsieur Christophe BARRET ; Eric DEPUYDT (Fessanvilliers-Mattanvilliers) donne pouvoir à Monsieur Gérard SOURISSEAU ; Jean-Marc TARDIVENT (Germainville) donne pouvoir à Madame Sophie APRUZZESE ; Didier SIMO (Le Mesnil-Simon) donne pouvoir à Monsieur Patrick JOLIVEL ; Christophe BESNARD (Prudemanche) donne pouvoir à Monsieur Stéphane LANTZ ; Christophe HELIAS (Saint-Maixme-Hauterive) donne pouvoir à Monsieur Dominique LUBOW ; Melinda BOUGRARA (Vernouillet) donne pouvoir à Monsieur Ali AHSAINE.

Suppléant(e)s :
Dagmar Eva BERNITT est suppléé par Stéphane MESDON ; Pierre SANIER est suppléé par Dany VANELLE ; Jean Marie BUTHON est suppléé par Pascal GUÉNÉE.

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut valablement délibérer.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20260629-CC2026-140-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 13/07/2026
Publication : 13/07/2026

Il a été exposé,

Par la délibération n°CC°2026-091 du 27 avril 2026, le conseil communautaire a désigné les représentants de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux au sein du Syndicat Mixte Intercommunal du Canton d'Anet (SMICA) qui exerce, en lieu et place de la Communauté d'agglomération :

- la compétence « Assainissement des eaux usées » sur le territoire des communes d'Anet, Berchères-sur-Vesgre, Broué, Bû, La Chaussée d'Ivry, Marchezais, Le Mesnil-Simon, Rouvres, Saussay, Serville ;
- la compétence « Eau potable » sur le territoire des communes d'Abondant, Anet, Broué, Bû, Cherisy, Germainville, Marchezais, Mézières-en-Drouais, Montreuil, Saussay, Serville, Sorel-Moussel.

Les communes d'Anet et de Berchères-sur-Vesgre ont sollicité la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux afin de modifier les délégués communautaires en représentation-substitution de leur commune, comme suit :

	AVANT		APRES	
COMMUNES	TITULAIRES	SUPPLEANTS	TITULAIRES	SUPPLEANTS
Abondant	**Virginie QUENTIN**	Yannick MARTENS	Virginie QUENTIN	Yannick MARTENS
Anet	~~**Paul DE VOS**~~	Dominique FORTEAU	Bernard COUILLAUT	Dominique FORTEAU
Berchères-sur-Vesgre	~~**Pierre HERICHER**~~	~~Emmanuelle DONZIER~~	Laurent FREMIN DU SARTEL	Jean-Marie EECKMAN
Broué	**Jean Luc BREANT**	Stéphane VORIMORE	Jean Luc BREANT	Stéphane VORIMORE
Bû	**Evelyne LEFEBVRE**	Christian BARBOT	Evelyne LEFEBVRE	Christian BARBOT
Cherisy	**Daniel ROBERT**	Michel LETHUILLIER	Daniel ROBERT	Michel LETHUILLIER
Germainville	**Laurent DAUDIGNY**	Nathalie FRESNEL	Laurent DAUDIGNY	Nathalie FRESNEL
La Chaussée d'Ivry	**Laurianne FAURE**	Francis PECQUENARD	Laurianne FAURE	Francis PECQUENARD
Marchezais	**Fabien FOURAULT**	Jérôme DEPONDT	Fabien FOURAULT	Jérôme DEPONDT
Mézières-en-Drouais	**Véronique FAVRE-BULLY**	Patrycja GUILBERT	Véronique FAVRE-BULLY	Patrycja GUILBERT
Montreuil	**Audrey GRATADOUR**	Ludivine BELLMONT	Audrey GRATADOUR	Ludivine BELLMONT
Le Mesnil Simon	**Didier SIMO**	Bernard VILMONT	Didier SIMO	Bernard VILMONT
Rouvres	**Albert ROUILLARD**	Christiane VINCENT	Albert ROUILLARD	Christiane VINCENT
Saussay	**David MARSAUD**	William RIAUD	David MARSAUD	William RIAUD
Serville	**Julien WYLIE**	Romain AUBRY	Julien WYLIE	Romain AUBRY
Sorel-Moussel	**Eric BINET**	Guillaume AGHROUM	Eric BINET	Guillaume AGHROUM

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20260629-CC2026-140-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 13/07/2026
Publié le : 13/07/2026

Il est donc proposé de procéder à une nouvelle désignation des représentants de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux au sein de ce syndicat pour le périmètre des communes d'Anet et de Berchères-sur-Vesgre.

Rappel des modalités de désignation :

Conformément à l'article L. 5711-1 du CGCT, les délégués de la Communauté d'agglomération peuvent être l'un des membres du conseil communautaire ou tout conseiller municipal d'une commune membre.
Les délégués sont désignés au scrutin uninominal secret à la majorité absolue, puis, le cas échéant, à la majorité relative au troisième tour.
Le conseil communautaire peut décider, à l'unanimité, de ne pas recourir au scrutin secret et de procéder à un vote à main levée.

***Vu** le code général des collectivités territoriales notamment ses articles L.2121-21, L.5711-1, L.5216-5 et L.5211-1,*
***Vu** les statuts de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux approuvés par l'arrêté inter préfectoral n°DRCL-BLE-2026100-0001 du 10 avril 2026,*
***Vu** les statuts Syndicat Mixte Intercommunal du Canton d'Anet (SMICA),*
***Vu** la délibération du conseil communautaire n° CC2026-089 du 27 avril 2026,*
***Vu** les démissions de messieurs Paul DE VOS, Pierre HERICHER et de madame Emmanuelle DONZIER.*

Après en avoir délibéré, après appel à candidature et en l'absence de candidature contraire, le conseil communautaire, à la majorité absolue des suffrages exprimés *(2 contre, 8 abstentions, 4 n'ont pas pris part au vote)* :

ARTICLE 1 : DÉSIGNE en qualité de membre délégué titulaire au sein du Syndicat Mixte Intercommunal du Canton d'Anet (SMICA) Monsieur Bernard COUILLAUT en remplacement de Monsieur Paul DE VOS ;
ARTICLE 2 : DÉSIGNE en qualité de membre délégué titulaire au sein du Syndicat Mixte Intercommunal du Canton d'Anet (SMICA) Monsieur Laurent Fremin DU SARTEL en remplacement de Monsieur Pierre HERICHER ;
ARTICLE 3 : DÉSIGNE en qualité de membre délégué suppléant au sein du Syndicat Mixte Intercommunal du Canton d'Anet (SMICA) Monsieur Jean-Marie EECKMAN en remplacement de Madame Emmanuelle DONZIER ;
ARTICLE 4 : **DIRE** que les représentants de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux au sein du Syndicat Mixte Intercommunal du Canton d'Anet (SMICA) sont les suivants :

TITULAIRES	SUPPLÉANTS	COMMUNES
Virginie QUENTIN	Yannick MARTENS	Abondant
Bernard COUILLAUT	Dominique FORTEAU	Anet
Laurent FREMIN DU SARTEL	Jean-Marie EECKMAN	Berchères-sur-Vesgre
Jean Luc BREANT	Stéphane VORIMORE	Broué
Evelyne LEFEBVRE	Christian BARBOT	Bû
Daniel ROBERT	Michel LETHUILLIER	Cherisy
Laurent DAUDIGNY	Nathalie FRESNEL	Germainville
Laurianne FAURE	Francis PECQUENARD	La Chaussée d'Ivry
Fabien FOURAULT	Jérôme DEPONDT	Marchezais
Véronique FAVRE-BULLY	Patrycja GUILBERT	Mézières-en-Drouais
Audrey GRATADOUR	Ludivine BELLMONT	Montreuil
Didier SIMO	Bernard VILMONT	Le Mesnil Simon
Albert ROUILLARD	Christiane VINCENT	Rouvres
David MARSAUD	William RIAUD	Saussay
Julien WYLIE	Romain AUBRY	Serville
Eric BINET	Guillaume AGHROUM	Sorel-Moussel

ARTICLE 4 : AUTORISE le Président, ou son représentant dûment habilité, à notifier ces désignations au Syndicat Mixte Intercommunal du Canton d'Anet (SMICA).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20260629-CC2026-140-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 13/07/2026
Publication : 13/07/2026

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits

Acte publié électroniquement et mis en ligne sur le site internet de la collectivité : 13 JUIL. 2026 La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la date de publication conformément aux articles R.421-1 et R.421-5 du code de justice administrative.	**POUR EXTRAIT CONFORME** **Dreux, le** 30 JUIN 2026 **Christophe LE DORVEN** **Président** **Nelson FONSECA** **Secrétaire de séance**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20260629-CC2026-140-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 13/07/2026
Publication : 13/07/2026